



Réunion domaine aéroportuaire du 12 février 2009

Interventions de FORCE OUVRIERE

Organisée à la demande insistante de Force Ouvrière, cette réunion de concertation présidée par le Secrétaire Général du MEEDDAT en présence du DGAC, du DRH et de la chef du SPES du MEEDDAT, avec la participation du ministère de la Défense (SG adjoint, DCSID, EMAA, CSFA), a enfin permis d'obtenir une présentation conjointe, au bon niveau hiérarchique en présence des décideurs des deux ministères, des principes d'évolution envisagés pour l'ingénierie aéroportuaire du MEEDDAT et de la fonction infrastructure de Défense.

Ce document reprend l'essentiel des interventions (déclaration liminaire et interventions en séance) des représentants Force Ouvrière ainsi que les éléments obtenus en séance de la part des représentants des deux ministères.

Nous prenons acte de cette réunion de concertation que Force Ouvrière réclame avec insistance depuis juin 2008.

Hormis sa tenue bien tardive (nous déplorons le silence du MEEDDAT sur ce sujet, aussi bien vis à vis des chefs de service que des agents concernés), son ordre du jour nous semble trop restreint : s'il est manifeste que le domaine de l'ingénierie aéroportuaire (IA) militaire impose des explications et des réponses immédiates de la part du MEEDDAT et du ministère de la Défense, cette réunion nous semble devoir inclure le domaine aéroportuaire civil.

C'est bien dans la constitution d'une **réelle politique ministérielle sur l'ensemble du domaine aéroportuaire et de l'aviation civile et sur toutes leurs compétences que les réponses doivent être données**. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de permettre ce débat global, dépassant le seul cadre de l'ingénierie aéroportuaire militaire certes très concernée par une actualité pressante.

L'IA militaire n'épuise pas toutes les questions du domaine aéroportuaire. Et par ailleurs, les questions spécifiques que pose l'avenir de l'IA militaire peuvent trouver des réponses plus adaptées dans le cadre d'une politique ministérielle reprenant tout le domaine aéroportuaire (dont l'IA civile) et l'aviation civile.

Nous ne reviendrons pas sur l'historique (réforme de l'ingénierie aéroportuaire de 2007) ni sur le contexte récent (carte militaire et réorganisation du ministère de la Défense). Ils sont repris dans la note que l'administration nous a remise à l'occasion du Groupe d'Échanges du 15 janvier dernier.

A noter toutefois que les nombreuses réorganisations menées parfois en dépit du bon sens par l'ex Équipement permettent aujourd'hui au ministère de la Défense de demander « à prendre la main » des compétences IA militaire. Ce transfert ministériel est certes le fruit de la RGPP, mais le MEEDDAT est d'autant moins en capacité de le contrer qu'il a lui-même dans un passé récent réduit ses capacités d'interventions dans le domaine ou rendu son organisation illisible (notamment lors de la réforme absurde de suppression des SSBA et de la création non préparée des DDE-IA).

Cette réunion du 15 janvier a aussi démontré qu'il demeure beaucoup de zones d'ombre, beaucoup d'inquiétudes et que, visiblement, cette réorganisation de l'IA militaire est mal maîtrisée par les deux ministères.

Or, il est absolument nécessaire d'avoir une lisibilité immédiate en matière de missions et sur leurs lieux d'exercice si l'on ne veut pas voir les compétences disparaître.

Voici une première série de questions :

1/ Nous souhaitons disposer d'une **définition précise des « compétences techniques de haut niveau en ingénierie aéroportuaire »** devant relever dans le projet du MEEDDAT du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA). De quelles compétences précises parle-t-on ?

Quelle est la stratégie du SNIA ? Dans le domaine scientifique et technique, dans le domaine militaire, pour la DGAC, pour les collectivités territoriales post décentralisation des bases civiles, pour le patrimoine, pour faire face aux nouvelles commandes du Grenelle de l'Environnement et du Plan de Relance (bâtiments, audits énergétiques,...), etc.

Par ailleurs, quelle est la place du Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) dans ce dispositif et quelle est sa stratégie ?

2/ En corollaire, quelle est la **définition précise des compétences relevant de « l'exploitation et de l'ingénierie non spécialisée »** d'un Service Local d'Infrastructures (SLI) du MEEDDAT devant être, selon le projet, transférées au ministère de la Défense ?

Ces deux premières questions doivent trouver des **réponses claires et exhaustives** pour éviter des traitements différenciés d'un SLI à l'autre, d'une future base de défense à l'autre.

Ces réponses doivent aussi se faire en **tenant compte de la réforme en cours de l'ingénierie publique (IP)** : quel est l'impact de cette autre réforme imposée par la révision générale des politiques publiques (RGPP) sur la définition de l'IA spécialisé et de l'IA non spécialisée ?

Nous avons bien noté que le MEEDDAT condamne, à la page 2 du document du 15 janvier, l'externalisation de l'IP : *« L'arrivée de nouveaux appareils ainsi que les modifications fréquentes de programmation budgétaire imposent des infrastructures entièrement nouvelles mais surtout une grande souplesse dans la conception et la réalisation qui ne pourrait être gérée qu'à très grands frais pour l'Etat en cas de recours à des bureaux d'ingénierie privée, avec des risques juridiques non négligeables. De ce fait, la capacité d'ingénierie apportée par le SNIA et sa flexibilité offre au ministère de la Défense des capacités de réaction et d'adaptation supérieures et in fine à moindre coût. »*

Pour autant, quelles garanties avons-nous que le ministère de la Défense travaillera bien avec le MEEDDAT (SNIA) pour de l'ingénierie spécialisée ? Est-il prévu un accord cadre interministériel le permettant et l'assurant durablement ? Cela est indispensable : il faut clarifier et formaliser cela dès à présent.

Une stratégie "agressive" et ambitieuse du MEEDDAT nous apparaît indispensable et se baser sur les fondamentaux suivants : nécessité de conforter une IA de haut niveau aéroportuaire d'une part, et d'autre part intervenir en tant que ministère technique porteur de ses politiques publiques et du « Grenelle de l'Environnement », fort de son ingénierie et de ses compétences de la gestion du patrimoine de l'État en général et pour le ministère de la Défense (qui est le plus gros gestionnaire de patrimoine).

Cela permettrait de valoriser une partie de ce qui est aujourd'hui dans le bloc ingénierie "banalisée" (alors qu'elle porte en particulier sur le bâtiment...thème à enjeux) et pourquoi pas renforcer la masse critique et les compétences en la matière soit en antennes SNIA, soit en DREAL ou DDT plutôt de que d'être envoyés en établissements du génie.

Selon les réponses apportées par nos interlocuteurs : la fonction Infrastructure de Défense serait organisée autour des DRSID (MO, RPA, animation, pilotage), de 24 pôles de Maîtrise d'œuvre au plus près des opérations et de 72 USI (unités de soutien infra) correspondant aux SLI/ESIE à l'échelle des bases de Défense. Ces dernières unités seraient chargées du conseil au Commandant de la base de Défense, de la gestion domaniale de proximité, de la gestion technique du patrimoine, de la Maîtrise d'œuvre, de la maintenance externalisée ainsi que de la régie « sensible ». Elles seraient clairement placées sous l'autorité de la DRSID avec un contrat d'objectif avec la base de Défense. Les 18 USI envisagés avec dominante « Air » auraient vocation à être dirigés par des cadres du MEEDDAT.

L'ingénierie aéroportuaire spécialisée serait quant à elle regroupée au sein du SNIA et de ses antennes (6 pôles en plus des 2 antennes actuelles). Leur vocation serait notamment d'apporter, sur des territoires définis au regard de la densité d'implantations militaires et civiles, des prestations d'ingénierie aéroportuaire spécifiques et un conseil et un appui à la chaîne SID en matière de gestion de patrimoine durable. A noter qu'il est de plus envisagé de maintenir à titre transitoire des équipes d'ingénierie délocalisées sur les sites concernés par des programmes majeurs de la Défense (Avord, Bricy, Creil et Mont de Marsan).

3/ En terme **d'effectifs concernés dans les actuels SLI du MEEDDAT**, le document débattu le 15 janvier emporte de nombreuses questions :

- en page 3 du document du 15 janvier, il est évoqué 454 agents et en page 4 du document du 11 février il n'en reste que 452 : c'est incohérent et si « vous perdez ainsi 2 ETP par mois », à ce rythme là il ne resterait plus grand monde en 2014 sur les nouvelles Bases de Défense !
- pour une base aérienne appelée à fermer dans le cadre de la carte militaire (concerne 104 agents), comment les agents sont-ils repositionnés ? sur quelles compétences ? sur quels postes ? avec quelles mesures d'accompagnement et de compensations ?
- les agents en SLI sur des postes « à compétences spécialisées » sont censés ne pas être transférés au ministère de la Défense : où vont-ils ? pouvez-vous nous donner la définition précise, l'organisation exacte et les lieux d'implantation des « nouvelles antennes du SNIA » venant compléter celles existantes de Bordeaux et Aix en Provence : cela est fondamental !
- les agents en SLI devant être transférés au ministère de la Défense seront-ils tous intégrés dans la future SLI base de défense ? Si tel n'est pas le cas, et qu'il est envisagé par le ministère de la Défense qu'une partie le soit dans les

structures du génie, quelle serait alors la répartition précise prévue au sein de la Direction Régionale du Service d'Infrastructures de la Défense (DRSID) ? les personnels des bases qui vont fermer pourront-ils se voir proposer des postes dans ces services SLI-NG et/ou DRSID ?

- quand est-il pour les actuels SLI qui sont implantées sur des bases aériennes du ministère de la Défense qui ne ferment pas mais qui se retrouvent dans le giron d'une Base de Défense distante quelque fois de plusieurs dizaines de Kms ? Ces entités et ces personnels (MEEDDAT et Défense) seront-ils maintenus sur place ou devront-ils intégrer ces Bases de Défense selon une mobilité forcée ? En période transitoire (c'est à dire quelques années avant la création de toutes les Bases de Défense) comment leur assurera t-on les moyens de fonctionner ?
- *Pour ce dernier cas, le ministère de la Défense précise que les agents et services resteront sur le site de la bases aérienne concernée, même si elle n'est pas base de défense.*

4/ Comment cette « répartition » (interne à la DRSID – entre DRSID et SNIA) s'inscrit-elle dans les affectations programmées pour le 1^{er} janvier 2010 au sein de chaque département dans **le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation départementale des services de l'État** (circulaire du Premier ministre du 31/12/08 et projet de circulaire GRH en cours de concertation au sein de la DGAFP et de la MIRATE) ?

Chaque Préfet a-t-il connaissance du projet dont nous débattons aujourd'hui ? Les quelques ETP concernés par « l'ingénierie spécialisée » dans un SLI du MEEDDAT et ayant vocation à rejoindre une hypothétique antenne du SNIA ne risquent-ils pas d'être affectés arbitrairement par le Préfet dans la Préfecture ou dans une des deux ou trois Directions Départementales Interministérielles du département ? Quid du repositionnement par le projet préfectoral des agents d'un SLI dans le cadre d'une base aérienne fermée ?

Dans ces cas, qu'en est-il pour les personnels concernés ?

Cette question est la même pour les personnels d'une DDE sur des postes d'ingénierie ou d'exploitation aéroportaires civiles !

Disposer d'une **politique ministérielle d'ensemble des compétences et du domaine aéroportuaire** (civil, militaire, centralisé) permettrait d'éviter des pertes de compétences et de repositionner localement des agents : par exemple, à défaut d'antenne locale du SNIA, un agent du SLI pourrait se repositionner sur un poste d'IA civile, plutôt que de se retrouver sur n'importe quel poste sur ordre du Préfet ! Idem pour les SLI dont la base aérienne doit fermer.

Une remontée de gestion aux Responsables de BOP (DRE et DREAL) n'est-elle pas une mesure minimale et immédiate dès 2009, pour « sanctuariser » les ETP en IA militaires le tant de préciser leurs positionnements futurs ?

Sinon, quelles conséquences auront ces découpages (sur des effectifs réduits) ou ces suppressions de compétences individuelles par mutation forcée sur d'autres postes en terme de maintien de la compétence technique publique ? Y a-t-on seulement réfléchi avant d'organiser ce projet de réforme ?!

Le 15 janvier, l'administration nous expliquait qu'un agent sur Toulouse avait anticipé en demandant un poste... au service navigation ! Bravo pour la GPEEC, bravo pour le développement des compétences et leurs valorisations !

Selon Force Ouvrière, **la résolution de ces questions constitue un préalable au débat**. Il faut y voir clair et pour cela il faut un cadrage politique ministériel et interministériel détaillé et ambitieux, pour que les agents sachent de quoi il en retourne précisément, pour la compréhension de chaque préfet durant la réorganisation départementale de 2009, mais aussi pour ne pas entraîner une perte massive de compétences dans le domaine aéroportuaire.

Il faut des perspectives claires pour chaque agent concerné : avenir des missions coté Défense (future USI ou autres postes), stratégie de la Défense (externalisation de la maîtrise d'œuvre à terme, ou pas, et si c'est le cas dans quelle proportion : le ministère de la Défense annonce passer de 20% au privé aujourd'hui à 60% en 2014 !), stratégie et missions coté MEEDDAT (SNIA, lieu géographique des « antennes » mais aussi possibilités de repositionnement dans tout le domaine aviation civile), réorganisation départementale sur le secteur concerné, possibilité d'aller en détachement dans une collectivité responsable d'un aérodrome, transfert en CG (pour les OPA au 01/01/10), garanties statutaires et en rémunération, modalités de gestion (vis à vis du ministère employeur de la Défense / détachement en collectivité / mais aussi en interne au MEEDDAT entre corps « ex Equipement » et DGAC), etc. Il faut que les agents puissent faire un choix sur la base de tous ces éléments !

De ce cadrage stratégique interministériel, doit naître des garanties en maintien des missions, en gestion, en rémunérations, en perspectives de carrière, pour tous les agents concernés et en particulier ceux dont le poste est transféré au ministère de la Défense.

Nous demandons avec insistance que le gouvernement ne réitère pas le fiasco du transfert de l'Inspection du Travail des Transports et Maritime du MEEDDAT au ministère du Travail ! Le calendrier pour une mise en œuvre opérationnelle au 1er janvier 2011 permet d'éviter ce qui s'est passé avec l'IT !

Il faut des garanties écrites de la part du ministère de la Défense :

- sur le maintien des missions transférées : est-il prévu leur externalisation à court ou moyen terme ? Nous y sommes opposés, mais si le ministère de la Défense le prévoit, alors il faut que cela soit affiché d'emblée dans un souci de transparence.
- comment seront gérés les personnels MEEDDAT au ministère de la Défense. Nous le savons tous, culturellement et pratiquement les gestions des personnels dans les deux ministères divergent grandement : quelles garanties auront les personnels vis-à-vis de leur gestion, de leur promotion, de leur carrière, de leur évaluation, de leur rémunération, etc

Il faut des garanties écrites, des engagements pérennes. Les personnels concernés doivent pouvoir se positionner en toute connaissance (statut, gestion, indemnités, rémunération, missions, positionnement hiérarchique,...).

Ce cadre stratégique interministériel ne peut se mettre en œuvre en laissant trois expérimentations se mener (bases de défense de Creil, Avord et Nancy) durant 2009 alors que rien n'est résolu au niveau national.

Nous demandons un moratoire sur ces expérimentations.

D'ailleurs, le document du 15 janvier stipule lui-même « *les schémas proposés par ces expérimentations ne préjugeront pas de l'organisation qui sera retenue à terme au niveau national pour l'ensemble des SLI* » ! On se moque de qui ?

Les ministères demandent une expérimentation locale sur la base d'aucun cadrage et annoncent que le résultat de chaque expérimentation ne vaudra rien au final, de toute façon. C'est inadmissible. Les ministères trompent sciemment les personnels qui risquent, sur ces trois sites, de faire des choix en tenant compte d'une orientation locale (de bonne foi) qui ne sera jamais validée ! Ce n'est pas acceptable.

Si vous les maintenez, nous exigeons que ces expérimentations locales soient conduites sous cadrage et suivi national des deux ministères en lien avec les organisations syndicales dans le cadre de cette concertation. Nous nous opposons à toute mise en œuvre de nouvelles organisations ou transfert de personnel tant qu'aucune garantie écrite n'aura été apportée en matière de statut, gestion, indemnités, rémunération, missions, positionnement géographique et hiérarchique. Cela doit être un engagement formalisé ici même si ces expérimentations se maintiennent.

Pour Force Ouvrière, le cadrage stratégique interministériel sur l'IA militaire s'impose avant toute mise en œuvre ! Ce cadrage doit s'inscrire dans une politique ministérielle du MEEDDAT, lisible et ambitieuse pour l'ensemble du domaine aéroportuaire (civil comme militaire), ses compétences et ses personnels.

Pour Force Ouvrière, ce transfert hasardeux et dangereux au ministère de la Défense ne s'impose pas : le cadrage stratégique interministériel que nous demandons doit permettre de mettre à disposition les personnels et les compétences du MEEDDAT, certainement de façon plus lisible et plus opérationnelle qu'aujourd'hui en intégrant la réforme de la carte militaire et la création des bases de défense. Le transfert relève d'une logique de pouvoir et ne saurait constituer une réponse interministérielle de l'État à un besoin d'adaptation.

Une politique ministérielle du MEEDDAT ambitieuse pour tout le domaine aéroportuaire, avec une mise à disposition du ministère de la Défense et une obligation de moyens et de résultats envers lui formalisés par un cadrage interministériel, constitue le seul moyen de ne pas morceler les compétences et les moyens (et donc d'éviter leur anéantissement à terme) et, au contraire, de développer les capacités d'interventions publiques dans le domaine. C'est aussi le seul moyen de permettre le développement des compétences individuelles en offrant de réels parcours professionnels aux agents souhaitant construire une carrière dans ce domaine.

Sous la pression des interventions de la délégation FO, les deux ministères se sont engagés :

- à établir sous 2 mois un référentiel d'emplois offerts au sein des futures USI et du SNIA
- à établir d'ici juin 2009 une proposition de cadrage formalisé des garanties apportées aux personnels susceptibles de voir leurs missions affectées au sein des futures USI
- à adresser rapidement un premier courrier d'information aux agents (et services) des SLI

- à inscrire les expérimentations en cours de lancement dans un cadrage et un pilotage national concerté (présentation de l'avancement aux OS), et ne procéder à aucune mise en œuvre effective de modifications des organisations tant que les 2 engagements précédents n'auront pas été remplis
- à apporter un soin tout particulier à l'accompagnement des personnels touchés par la fermeture de sites militaires (réunion spécifique prévue avec les DDE(A) et Commandants de base concernés)
- à informer conjointement et rapidement les préfets des principes de la réorganisation et étudier une possibilité de « sanctuarisation des effectifs » actuels des SLI au niveau régional en phase transitoire

La prochaine réunion de concertation (selon cette composition, avec les décideurs de la réforme des deux ministères) devrait être fixée en avril 2009 afin de discuter du volet « référentiel métiers et compétences : Défense et MEEDDAT », une seconde en juin relative au volet « RH ».

Force Ouvrière a pris acte de ces engagements qui répondent pour l'essentiel aux attentes, aux propositions et aux revendications que nous avons formulé. Nous restons mobilisés et vigilants afin d'obtenir des suites rapides et concrètes sur ces engagements des deux ministères.

Le 13 janvier 2009,

Vos représentants Force Ouvrière